

sommes, en effet, un très important client. Voici le texte des deux derniers aliénas que je relève à la page 331:

Les ressources actuelles des Canadiens de Terre-Neuve ne leur permettent pas de construire un réseau ayant l'étendue nécessaire. Il faut que le gouvernement fédéral accorde une aide suffisante et il y a assez de précédents pour justifier l'adoption d'un tel programme. La politique nationale du Canada a toujours favorisé l'exécution de travaux publics en vue de stimuler l'économie d'une province ou d'une région.

Le rapport ajoute ce qui suit:

On peut mentionner, par exemple, l'aide accordée pour l'aménagement de centrales d'énergie et de systèmes d'irrigation et pour l'établissement de moyens de transport dans toutes les parties du Canada. Les grandes routes peuvent apporter à Terre-Neuve ce que les canaux et les écluses ont apporté à l'économie des provinces centrales et ce que les chemins de fer transcontinentaux ont apporté aux Prairies. Nous estimons que le programme suscite l'intérêt national. Il stimulerait l'économie de l'île tout en jouant à l'avantage de tout le Canada. Il y faudrait relativement peu de temps et une affectation assez modeste des deniers publics.

Je suis fort heureux de constater, monsieur l'Orateur, que les affaires du Canada sont aujourd'hui entre les mains d'un gouvernement qui voit les choses d'assez loin pour donner suite à la plupart des instances que formule un rapport aussi bien conçu. J'espère qu'avant trop longtemps, le gouvernement prendra des dispositions en vue de réaliser les recommandations d'importance et d'envergure que renferme le rapport de la commission royale d'enquête, notamment celles qui ont trait aux problèmes des transports à Terre-Neuve et à l'importance de ces problèmes sur l'économie de la province.

Je suis certain que le gouvernement fédéral s'occupera du rapport avec le même esprit qui l'a fait se pencher sur les problèmes des provinces atlantiques depuis cinq ans. Personne n'ignore—et je n'hésite pas à le déclarer—que le gouvernement, depuis cinq ans, a plus que doublé les subventions conditionnelles et non conditionnelles versées à la province de Terre-Neuve. On ne saurait exagérer la portée de cet accroissement sur l'économie de la province. Terre-Neuve et, à vrai dire, toutes les provinces atlantiques du Canada peuvent difficilement se permettre de retourner aux politiques fiscales de l'ancien gouvernement libéral; aussi j'estime qu'elles ne se laisseront pas aller à une telle folie.

Je voudrais maintenant aborder une question de très grande importance pour ma propre circonscription et des milliers de mes commettants. Je parle de la réduction de l'exploitation de la *Dominion Steel and Coal Corporation* aux mines Wabana, dans l'île Bell. Avec l'indulgence de la Chambre, je m'étendrai un peu sur ce sujet. Les mines Wabana produisent, depuis 1895, du minerai de fer de faible teneur, ce qui les place

parmi les plus vieilles mines en exploitation au Canada. Au début, elles étaient exploitées par la *Nova Scotia Steel and Coal Company*. Les exploitants actuels, et successeurs de la compagnie précitée, sont la *Dominion Steel and Coal Corporation*.

Si l'on se place au point de vue des bénéfices, j'estime que l'exploitation a été très fructueuse. Mais, monsieur l'Orateur, on ne saurait mieux mesurer la valeur d'une entreprise par les seuls bénéfices. Sa véritable valeur doit plutôt s'apprécier en fonction de ses relations avec ses employés et de ce que la compagnie fait, au cours de son exploitation, pour améliorer le sort de ses employés.

A cet égard, je dois dire que la *Dominion Steel and Coal Corporation* s'est certainement acquis, du moins en ce qui concerne son exploitation des mines Wabana, ce que je considère comme une réputation peu enviable. Elle a surtout la réputation d'être un exploiteur. Je sais que le mot «exploiteur» est dur, mais je crois qu'il s'applique très bien à sa façon d'agir. Je crois également, et bien d'autres pensent comme moi, que la compagnie s'est rendue coupable de grossière négligence à l'égard de ses employés par le passé.

La population de l'île Bell s'élève de nos jours à environ 14,000 âmes. L'île est très surpeuplée. Les 14,000 habitants doivent se contenter des revenus de moins de 1,500 personnes. De fait, à la fin de 1961, la compagnie a annoncé qu'elle réduirait encore davantage son exploitation, de sorte que désormais elle n'aura plus que 900 employés. On s'attendrait à voir déjà, autour d'une vieille mine en exploitation depuis 60 ans, une ville bien aménagée selon les règles de l'urbanisme. Il n'en est pas ainsi à l'île Bell. Au contraire, on trouve partout des exemples de négligence grossière de la part du gouvernement et particulièrement de la part de la compagnie. On ne peut plus dire d'une ville minière qui a 60 ans, qu'elle est encore un camp minier, mais à toutes fins pratiques, c'est ainsi que la compagnie traite encore l'île Bell de nos jours.

Par exemple, vu que la mine est située dans une île et vu le genre d'exploitation dont il s'agit, soit une exploitation sous-marine, on pourrait s'attendre d'y trouver des services d'hospitalisation et d'autres installations propres à remédier à une situation d'urgence. Tel n'est pas le cas à l'île Bell. S'il survenait une situation critique sous terre ou à la bouche du puits, il faudrait recourir à des moyens de fortune pour traiter les blessés. A ce propos, le gouvernement provincial n'est pas au-dessus de tout reproche. A mon avis, la province et la compagnie n'ont rien fait pour parer à ce besoin très important.